

Communiqué de presse

ABTO et BTO :
une seule association professionnelle nationale sera bientôt un fait

20 septembre 2018 – L’ABTO et la BTO ont signé un Memorandum of Understanding le 18 septembre dernier par lequel un premier pas est fait vers la fusion des deux associations en une seule association professionnelle nationale. Dans un premier temps, les forces des deux associations se regroupent en un partenariat stratégique pour pouvoir ensuite fusionner en une nouvelle association belge.

Jan Van Steen, Président de la BTO, explique; “Une collaboration poussée entre les associations professionnelles, ABTO et BTO, a pour objectif d’augmenter d’une part les prestations de services aux membres des deux associations, et d’autre part, les deux associations désirent être plus pertinentes sur le marché belge du voyage. La BTO met à la disposition de tous les membres de l’ABTO son expertise sur le plan affaires aériennes, IATA, Business Travel et Retail.”

Luc Coussement, Président du Board de l’ABTO, ajoute: “L’ABTO met à la disposition de tous les membres de la BTO son expertise sur le plan Droit du voyage, Travel Organising, lobbying, networking et l’expertise juridique du secrétariat. En unissant les forces des deux associations, notre représentativité augmentera et assurera une valeur ajoutée plus forte pour nos membres, dans une situation de marché évoluant rapidement.”

Les deux Présidents déclarent clairement que leurs membres ont déjà réagi très positivement et soulignent l’intérêt symbolique de cette association unifiée. Pour eux, la fusion est également un premier pas vers une collaboration future du secteur du voyage sur le plan national. Notre secteur bénéficierait ainsi d’une collaboration coupole du secteur qui peut parler d’une seule voix à toutes les parties concernées.

L'Association of Belgian Travel Organisers (ABTO) défend depuis 1973 les intérêts des organisateurs de voyages aux niveaux national et international. Ses membres assurent chaque année les vacances bien méritées de plus de 3,5 millions de clients et représentent plus de 1,5 milliards d'euros. Les membres de l'ABTO se portent garants de vacances aux normes, comprenant entre autres les assurances financières rassurantes.

ABTO asbl - Imperiastraat 10, 1930 Zaventem – T : 02 242 00 40 – E : abto@abto.be - www.abto.be

La Belgian Travel Organization (BTO), fondée en 1987, défend les intérêts de ses membres, actifs dans le segment business ou loisir, au niveau des études, de la protection et du développement du secteur du voyage. La BTO représente ses membres chez les différentes parties concernées (politiques, média, organisations d'employeurs, ...) dans les débats sur la mobilité, la sécurité de voyageurs, les législations et autres.

Organisation professionnelle agréée BTO – Imperiastraat 10 1930 Zaventem – Tel 02 344 26 72 – secretary@bto.be

